



Volume 15, numéro 2

BARRAGE LAC-TREMBLANT

P. 3

IRONMAN

P. 4

MONT-TREMBLANT EN MODE FLEURONS

P. 8

JOURNÉE D'ESSAIS DE VOITURES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

P. 9

L'Info Mont-Tremblant

EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER

RECYCLÉ!

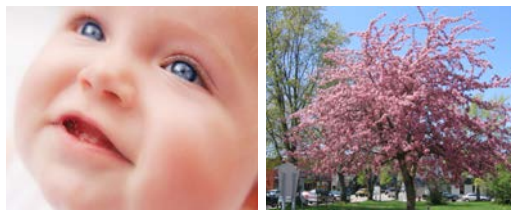
LE PROJET DE TUNNEL SOUS LA MONTÉE RYAN SE CONCRÉTISE



À compter du 6 septembre, sur une période d'environ huit semaines, un tunnel sera aménagé sur le parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* à l'intersection de la montée Ryan. Ce projet se concrétise grâce à la confirmation d'une aide financière de 350 000 \$ provenant du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Détails à la page 5

LE PROGRAMME *UN ENFANT, UN ARBRE*



Pour souligner la naissance ou l'adoption de votre enfant, la Ville vous offre gratuitement un arbre. Ce programme s'adresse aux citoyens de Mont-Tremblant qui sont parents biologiques ou adoptifs depuis le 1^{er} janvier 2009.

Détails à la page 7

NOUVEAU BÂTIMENT SUR L'ESPACE PUBLIC



Le bureau d'accueil touristique du centre-ville, la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant et le bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) logent dorénavant au 205, rue Lacasse, soit dans le nouveau bâtiment sur l'Espace public.

Détails à la page 5



CABINET DU MAIRE

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Chers concitoyennes,

Nous sommes enfin rendus à la période estivale qui est synonyme de fleurs et d'aménagements paysagers. Cette année, nous serons réévalués par les classificateurs des Fleurons du Québec. Je vous invite, citoyens, commerçants et responsables d'institutions et d'industries, à contribuer à nos efforts horticoles qui visent à maintenir nos 4 Fleurons, et pourquoi pas, à obtenir la plus haute distinction, soit les 5 Fleurons.

Pour sa part, la Ville continuera à maintenir la haute qualité de son paysage. Nous poursuivrons donc nos efforts pour fleurir nos rues, nos parcs et nos établissements.

Durant l'été, plusieurs travaux seront effectués, notamment, l'aménagement du sentier La Caché, l'installation d'une piste à vagues « pump track » et l'aménagement d'un parc récréatif de vélos érigés, côte à côte, dans l'îlot sportif, tout près du Complexe aquatique.

Comme plusieurs de nos citoyens, nous étions inquiets de la traverse de vélos du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* à la hauteur de la montée Ryan. Quel soulagement d'avoir obtenu une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de construire un tunnel sous la montée Ryan afin de sécuriser les cyclistes et même les automobilistes. Les travaux devraient débuter au mois de septembre.

En terminant, je vous souhaite à toutes et à tous un merveilleux été. Une saison qui donne l'occasion de renouer avec les randonnées pédestres, le vélo, les parcs, les rencontres entre voisins et le plaisir d'être dehors!

Bonne lecture et un bel été!



Luc Brisebois, maire

A WORD FROM THE MAYOR

Dear Fellow Citizens,

Summer is finally here and with it, flowers and landscaping. This year we can look forward to being re-evaluated by the Fleurons du Québec classifiers. I invite all of you – residents, businesspeople and those responsible for institutional and industrial facilities – to take part in the gardening efforts that contribute to maintaining our 4 Fleurons classification and even, perhaps, to achieving the highest honour, the 5 Fleurons.

The Ville will, of course, continue to maintain the high quality of our urban landscape and our scenery. We are pursuing our efforts to beautify our streets, parks and buildings with flowers and plantings.

Several projects will be undertaken over the summer, most notably, the development of La Caché trail, and the side-by-side installation of a pump track and a recreational bike park in the sports island near the Complexe aquatique.

Like many of you, we have been concerned about the point where Le P'tit Train du Nord linear park crosses the busy montée Ryan. It is such a relief to have obtained a grant from Québec's Ministry of Education, Recreation and Sports for construction of a tunnel under montée Ryan; it will provide a greater feeling of security to cyclists and even car users. Construction should start in September.

In closing, I wish each and every one of you a wonderful summer. This season gives us the opportunity to reconnect with hiking, biking, visiting the parks, spending time with our neighbours and the sheer enjoyment of being outdoors in the warm summer air!

Happy reading, and have a great summer!

Luc Brisebois, Mayor

Info Mont-Tremblant est un bulletin d'information, publié par la Ville de Mont-Tremblant, grâce à la collaboration des directeurs et des directrices des services municipaux. Il est distribué gratuitement aux citoyens et aux citoyennes de Mont-Tremblant et disponible sur la page d'accueil du site Internet au villedemont-tremblant.qc.ca.

Directrice communications et relations publiques

France Léonard

Rédaction des textes français et coordination

Catherine Fortin, adjointe communications et relations publiques

Révision linguistique

Suzie Pellerin

Traduction

Anne Johnston Communication

Conception et réalisation graphique

Imprimerie Léonard

Photos

Ville de Mont-Tremblant

Impression

Imprimerie Léonard

Distribution

Postes Canada

Renseignements

Adjointe communications et relations publiques

Ville de Mont-Tremblant

1145, rue de Saint-Jovite

Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Téléphone : 819-681-6405

Télécopieur : 819-425-2528

Site Internet :

villedemont-tremblant.qc.ca

Adresse courriel :

info@villedemont-tremblant.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Tirage : 5 600 copies

Toute reproduction totale ou partielle des textes et photographies contenus dans ce journal est interdite sans l'autorisation écrite de la Ville de Mont-Tremblant. Imprimé au Canada



Nous sommes fiers d'utiliser du papier Rolland Opaque30, contenant 30 % de fibres postconsommation, fabriqué au Québec, par Cascades à partir d'énergie biogaz et certifié FSC Sources Mixtes et ÉcoLogo. Un choix écologiquement responsable pour l'impression du journal du citoyen *l'Info Mont-Tremblant*. En utilisant ce papier, les sauvegardes écologiques par tonne par rapport à son équivalent vierge sont de 9 arbres, de 34 493 litres d'eau, de 2 499 kg d'émissions atmosphériques et de 801 kg de déchets solides.

We are proud to use Rolland Opaque30 paper, which contains 30 per cent post-consumer fibre, and is made in Quebec by Cascades using biogas energy and certified FSC Mixed Sources and EcoLogo. This is an environmentally responsible choice for printing residents' newsletter *Info Mont-Tremblant*. The use of this paper creates environmental savings per tonne, compared with use of its virgin paper equivalent, of 9 trees, 34,493 litres of water, 2,499 kg of atmospheric emissions and 801 kg of solid waste.

MILLE MERCI!

Les membres du conseil municipal remercient sincèrement tous les services de sécurité civile et ceux du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, les intervenants de la Villa des Générations, l'équipe du plan de mesures d'urgence de la Ville de Mont-Tremblant ainsi que tous les bénévoles et les bons samaritains qui ont prêté main-forte lors de l'incendie aux Condos du Manoir Fortin et de l'évacuation de la Villa des Générations, survenus le 15 avril dernier.

Grâce à l'excellent travail de collaboration entre les différents services d'urgence, à l'efficacité, à la rapidité et à la qualité de l'intervention et de l'évacuation de la



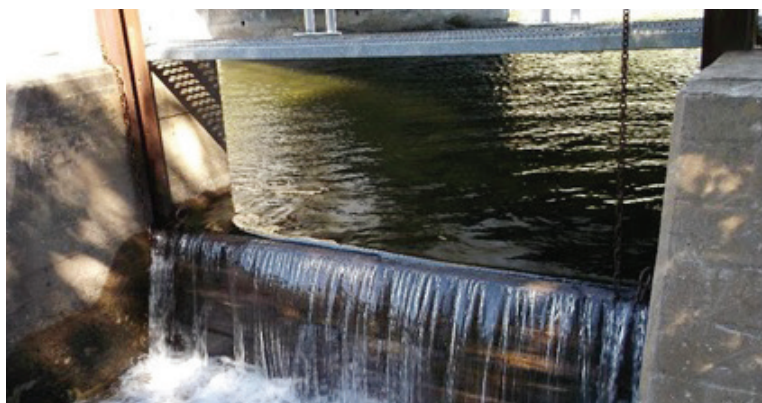
résidence pour personnes âgées, personne n'a subi de blessures. La prise en charge efficace et empreinte d'empathie et de compassion de la part des bénévoles et des différents intervenants présents a permis de rassurer nos aînés et leurs familles.

BARRAGE DU LAC-TREMBLANT

Des travaux de réparation et de mise à niveau seront effectués au barrage du Lac-Tremblant. En principe, les travaux devraient commencer le 8 août pour se terminer six semaines plus tard, soit le 15 septembre. Cependant, avant de procéder, la Ville doit recevoir des autorisations, notamment celles du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, du Centre d'expertise hydrique du Québec, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la MRC des Laurentides. Les autorisations suivront à la suite d'un décret favorable de l'Assemblée nationale.

Lors des travaux, il est possible qu'une voie soit occasionnellement fermée sur le pont des Chutes, à ce moment la circulation sera assurée en alternance.

Le barrage de forte contenance, de type béton-gravité, a été construit en 1948 puis modifié en 1985. La structure, érigée à l'exutoire du lac Tremblant, mesure 1,2 m de hauteur sur 18,5 m de longueur et présente une capacité de retenue de 8 693 200 m³ d'eau. L'ouvrage appartient à la Ville de Mont-Tremblant et sert au maintien du niveau des eaux.



BIENVENUE À MME JULIE GODARD : NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Le lundi 16 mai, l'équipe de la Ville de Mont-Tremblant a accueilli madame Julie Godard à titre de directrice générale adjointe (DGA).

« Madame Godard sera très certainement une belle valeur ajoutée pour notre organisation grâce à ses multiples compétences », affirme le maire Luc Brisebois.

Diplômée en droit et en administration des affaires (MBA), elle a plus de dix ans d'expérience en gestion de ressources humaines, d'entreprise et d'organisation publique. Elle est également membre du Barreau du Québec depuis 1991 et médiatrice agréée. Depuis 2012, elle était la directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge.



Avant de pourvoir le poste de DGA, le directeur général, monsieur Jean Marcoux, en poste depuis 2012, a voulu prendre le pouls de l'organisation afin de bien cibler le profil à engager pour venir l'appuyer dans ses tâches et assurer une performance organisationnelle de la Ville. L'expérience et le professionnalisme de madame Godard viennent donc assurer un partage essentiel aux tâches de gestion. Elle prend ainsi à sa charge les services des finances, du greffe / Cour municipale et des ressources humaines.

Bienvenue à madame Julie Godard au sein de l'équipe de la Ville de Mont-Tremblant!

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

TROUSSE D'ACCUEIL

En guise de bienvenue, le Conseil municipal offre une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents. Pour l'obtenir, rendez-vous à la réception de l'hôtel de ville ou communiquez avec le Service des communications et des relations publiques.

Téléphone : 819-681-6405

Adresse courriel : cfortin@villemont-tremblant.qc.ca

INVITATION À UNE RENCONTRE AMICALE

Le Conseil municipal et l'équipe de direction invitent les nouveaux résidents à une rencontre amicale où ils pourront en apprendre davantage sur leur nouveau milieu de vie.

Quand : **Judi 29 septembre 2016 à 17 h**
Où : **Hôtel de ville - salle du conseil**
1145, rue de Saint-Jovite

*Cette invitation est valide pour toute la famille.
R.S.V.P. auprès du Service des communications et des relations publiques.*



LE TRANSPORT EN COMMUN, UNE BELLE SOLUTION LORS DES IRONMAN



MODIFICATION DE L'HORAIRE d'autobus les 25 et 26 juin (IRONMAN 5i50 et 70.3 Mont-Tremblant) et le 21 août (IRONMAN Mont-Tremblant).

SAMEDI 25 JUIN

Le 1^{er} départ d'autobus sera à 5 h 48 à l'arrêt n° 30 situé sur la rue de Saint-Jovite près de la station-service Shell. La **TARIFICATION RÉGULIÈRE** sera en vigueur et trois autobus seront en fonction durant cet événement.

DIMANCHE 26 JUIN

Le 1^{er} départ d'autobus sera à 5 h à l'arrêt n° 30 situé sur la rue de Saint-Jovite près de la station-service Shell. Le service sera **GRATUIT** et six autobus seront en fonction. Les heures de service seront prolongées jusqu'à 1 h le lendemain de l'événement.

DIMANCHE 21 AOÛT

Le 1^{er} départ d'autobus sera à 4 h à l'arrêt n° 30 situé sur la rue de Saint-Jovite près de la station-service Shell. Le service sera **GRATUIT** et six autobus seront en fonction durant la journée. Ensuite, un seul autobus maintiendra le service toute la nuit.

Les arrêts temporaires du transport en commun pour les trois événements IRONMAN seront affichés dans les abribus et les autobus.

Pour tout renseignement concernant le transport en commun, vous pouvez communiquer du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, au 819-425-8614, poste 2609 et le jour même de l'événement (25 et 26 juin, 21 août), veuillez communiquer au 819-425-2434.

CENTRE-VILLE ACCESSIBLE

La rue de Saint-Jovite est plus accessible que jamais lors des compétitions IRONMAN. En effet, le parcours de vélo des athlètes s'arrête à la rue Léonard où les activités seront concentrées pour venir encourager les athlètes. Donc, à partir de la rue Léonard en allant vers l'est sur la rue de Saint-Jovite, tout est libre d'accès.

Alors, faites une pierre deux coups, faites votre magasinage et profitez-en pour venir supporter les athlètes. Ils ont grand besoin de vos encouragements après leur passage sur la route 117, car vos cris et vos applaudissements sont assurément un moteur de motivation. On vous y attend en grand nombre!

En tout temps, il est possible de circuler sur le territoire malgré certains détours. Pour aider les usagers de la route, la Ville a préparé des cartes qui aideront à planifier les déplacements. Elles sont disponibles au villedemont-tremblant.qc.ca et aux endroits suivants :

- Hôtel de ville :
1145, rue de Saint-Jovite
- Service des travaux publics :
60, chemin de Brébeuf
- Bibliothèque Samuel-Ouimet :
1145, rue de Saint-Jovite
- Bibliothèque du Couvent :
1875, chemin du Village
- Bureaux d'accueil touristique :
5080, montée Ryan ou 205, rue Lacasse

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

819-425-2434



ARRÊTS OPÉRATIONNELS 25 ET 26 JUIN - 21 AOÛT 2016

★ Duplessis & du Curé-Deslauriers	34	Léonard - CLSC Mont-Tremblant
74 Du Village & des Saisons (Plage)	35	Léonard & de Saint-Jovite
73 Du Village & Pinoteau	26	De Saint-Jovite - Banque Royale
72 Du Village & Lac-Tremblant-Nord	27	De Saint-Jovite & Brown
71 Du Village & de l'Horizon	28	De Saint-Jovite & des Pionniers
70 Du Village & Séguin	29	De Saint-Jovite (Cage aux Sports - entrée arrière)
69 Du Village & Jasmin	30	De Saint-Jovite - Shell
68 Du Village & du Couvent (Parc de la Halte du Villageois)	46	Vaillancourt & de Saint-Jovite
9 Du Village & Sigouin (Bonichoix)	51	Labelle & de Saint-Jovite
10 Du Village & Plouffe	52	Labelle & Mercier
11 Du Village & du Lac-Mercier	53	Labelle & Coupal
12 Du Village & Barnes	54	Labelle & de la Forêt-Noire
★ Du Lac-Gélinas & de la Sablière	55	Labelle & Laroche
★ Du Lac-Gélinas & Clément	56	Labelle & Piché
★ Clément & montée Ryan	57	Labelle & 8 ^e Rang
40 117 Sud & montée Ryan (Ultramar)	★	Labelle & stationnement IRONMAN (Aéroport Wheel Air)
41 117 Sud & de la Prairie	59	Labelle & Dorken (Gray Rocks)
42 117 Sud & Dupras Nord	60	Labelle - Grand Lodge
43 117 Sud & Dupras Sud	★	Du Village & montée Ryan (bureau d'accueil touristique)
44 117 Sud & Brébeuf	★	Montée Ryan & des Quatre-Sommets
33 LaLonde & Léonard	★	Des Quatre-Sommets & des Cerfs
	★	Duplessis & du Curé-Deslauriers

Arrêts opérationnels : passage toutes les 15 à 30 minutes (sous toutes réserves)

★ = Ajout d'un arrêt temporaire



UN TUNNEL SOUS LA MONTÉE RYAN



À compter du 6 septembre, sur une période d'environ huit semaines, un tunnel sera aménagé sur le parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* à l'intersection de la montée Ryan. Pendant les travaux, le parc linéaire demeurera ouvert, à l'exception de quelques journées ponctuelles où sa fermeture sera requise, un service de navette sera alors mis en place par la MRC des Laurentides, entre le parc du Voyageur et la plage du lac Mercier.

Ce projet se concrétise à la suite de la confirmation d'une aide financière de 350 000 \$ provenant du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le coût du projet est estimé à un montant de l'ordre de 700 000 \$.

« Un investissement qui arrive à point. La sécurité de nos citoyens et de nos visiteurs est primordiale », a souligné le maire Luc Brisebois.

En attendant l'aménagement du tunnel, des mesures d'atténuation temporaires sur la montée Ryan seront mises en place par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Des bollards seront installés à l'approche du parc linéaire au centre de la chaussée de la montée Ryan ainsi que des boîtes à fleurs, créant alors un effet entonnoir, ce qui fera ralentir les automobilistes. De plus, à 200 mètres, de part et d'autre de la traverse du parc linéaire, les automobilistes devront réduire leur vitesse à 70 km, plutôt que 90 km.

Bonne saison de vélo et soyez prudents!

NOUVEAUTÉS AU CENTRE-VILLE :

1. Traverse piétonnière en diagonale



Les citoyens de Mont-Tremblant seront heureux de voir apparaître une traverse piétonnière en diagonale à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite d'ici la Fête nationale du Québec.

Suite à une recommandation du comité de circulation, la Ville de Mont-Tremblant a jugé qu'une traverse piétonnière en diagonale permettrait aux piétons désirant rejoindre le côté opposé de l'intersection d'effectuer leur traversée en une seule étape, plutôt que deux, ce qui assurera une meilleure fluidité de la circulation.

Nouveau panneau de signalisation pour piétons



2. Sens unique sur une portion de la rue Lacasse - Espace public

Avec l'aménagement de l'Espace public, certaines modifications ont été apportées à la circulation routière dans ce secteur depuis le 1^{er} juin. Tout d'abord, la circulation routière sur la première portion de la rue Lacasse est maintenant à sens unique jusqu'au chemin d'accès temporaire

au nouveau bâtiment qui loge la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant, le bureau d'accueil touristique et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Ce même itinéraire doit être également utilisé pour accéder aux stationnements du magasin Rachelle-Béry.



JEU-QUESTIONNAIRE

L'UTILISATION DES CARREFOURS GIRATOIRES

1- Un véhicule qui veut s'engager dans un carrefour giratoire a priorité sur ceux qui y circulent déjà.

Réponse : FAUX

Avant de vous engager dans un carrefour giratoire, vous devez d'abord céder le passage aux piétons et par la suite aux véhicules circulant déjà dans le carrefour giratoire.

2- Un automobiliste qui omet d'accorder la priorité à un véhicule lorsqu'il est face à un panneau Cédez le passage est passible d'une amende de 100 \$?

Réponse : VRAI

Les panneaux *Cédez le passage* sont faciles à reconnaître, il s'agit du fameux triangle à l'envers, au contour rouge, avec un intérieur blanc. À noter que cette infraction ne coûte pas de points d'inaptitude.

3- Lorsqu'on circule dans un carrefour giratoire, on doit signaler notre intention à l'aide du clignotant lorsqu'on est prêt à prendre la bretelle pour quitter le carrefour.

Réponse : VRAI

On doit également actionner le clignotant si on désire changer de voie, mais il faut s'assurer de franchir la ligne aux endroits où elle est pointillée.

4- Lorsqu'on est engagé dans un carrefour giratoire, il est recommandé de s'immobiliser, même lorsqu'on a priorité par simple courtoisie.

Réponse : FAUX

Il ne faut surtout pas s'arrêter dans un carrefour giratoire, et ce, même si l'on manque sa sortie.

5- Il est interdit aux camionneurs et conducteurs d'autobus d'empiéter sur la bande centrale d'un carrefour giratoire sous peine d'amende.

Réponse : FAUX

Une bande franchissable a été spécialement conçue pour faciliter la circulation des véhicules lourds. Les camionneurs et les chauffeurs d'autobus et d'autocars peuvent, sans problème, circuler sur cette bande franchissable qui se trouve au centre de l'anneau du carrefour giratoire.

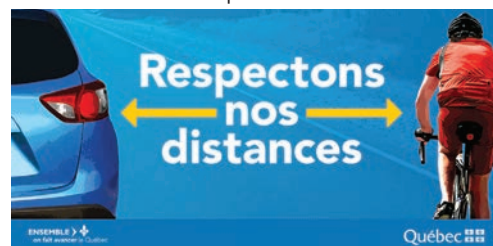
VIGILANCE SUR LES ROUTES

Nombreux sont les cyclistes qui amorcent leur saison d'entraînement sur le réseau routier, particulièrement sur le chemin Duplessis, la montée Ryan et la route 117. C'est pourquoi le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports interpelle les usagers de la route, autant les automobilistes que les cyclistes, pour qu'ils adoptent une attitude sécuritaire et adaptent leur conduite aux nombreux déplacements sur le réseau. En vélo comme en auto, on doit respecter le *Code de sécurité routière*.

CYCLISTES, ouvrez l'œil, soyez vus et roulez à la file, à droite de la chaussée et en petits groupes de maximum 15.

AUTOMOBILISTES, soyez alertes à la présence d'un groupe de cyclistes sur la route. Assurez-vous de conserver une distance suffisante de la ligne de rive.

On vous invite à visionner la vidéo *Choisir Mont-Tremblant, c'est choisir la sécurité!* disponible au ville-mont-tremblant.qc.ca.



S É C U R I T É I N C E N D I E

FEUX À CIEL OUVERT : AVEZ-VOUS UN PERMIS ?

Afin d'allumer un feu à ciel ouvert entre le 15 mars et le 30 novembre, vous devez au préalable obtenir un permis de brûlage gratuitement au Service de police situé au 380, rue Siméon. Ce permis pour des feux d'abattis ou de débarras est délivré pour une période précise, sous des conditions spécifiques et pour un endroit particulier. Le permis émis peut en tout temps être révoqué si une situation dangereuse existe sur le lieu du feu en plein air ou près de celui-ci ou encore si le détenteur ne respecte pas les dispositions du présent règlement.

Lors d'un feu extérieur, qu'il soit dans un foyer ou non, il faut toujours respecter certaines conditions :

- un adulte ou une personne responsable doit toujours être à proximité;
- prévoir des commodités d'extinction du feu en tout temps (boyau d'arrosage, chaudière d'eau, extincteur, neige, etc.);
- s'assurer que le feu est éteint avant de quitter les lieux.

Dans le cas d'interdiction de feux en plein air émise par les autorités municipales ou provinciales compétentes, toute demande de permis est refusée et tout permis déjà accordé est automatiquement suspendu.

INTERDICTION

- d'utiliser des accélérateurs pour allumer un feu (essence, huile, etc.);
- de nuire au voisinage par le dégagement de fumée ou d'odeur, sans quoi il doit être éteint sans délai;
- de brûler des déchets, des matières toxiques, des matières plastiques, caoutchouc ou autres, d'où émane une fumée polluante;
- de procéder au brûlage d'un bâtiment ou de matériaux provenant de la démolition d'un bâtiment sauf s'ils ont été triés au préalable et que ceux-ci sont non toxiques pour l'environnement.

PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE

Les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant commenceront sous peu les visites annuelles de prévention résidentielle. Ces visites durent une dizaine de minutes et les points vérifiés sont les suivants :

- avertisseurs de fumée/monoxyde de carbone;
- dégagement des appareils électriques;
- extincteurs et leur utilisation;
- stockage dans les maisons (bois, peinture, etc.);

- visibilité de l'adresse civique de la rue.

Les secteurs qui seront visités cet été seront près des golfs, près des lacs Tremblant et Gélinas ainsi que quelques rues du centre-ville.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Service de sécurité incendie
819-425-8614, poste 2804

VOUS AVEZ UN CHIEN OU UN CHAT ? VOUS DEVEZ AVOIR UNE LICENCE !



Afin de mieux encadrer le contrôle des chiens et des chats, le Conseil municipal a apporté des modifications au *Règlement (2016)-149 concernant les animaux* et a embauché un contrôleur animalier. Ce dernier a la responsabilité de recenser les chiens et les chats du territoire de Mont-Tremblant. Les citoyens doivent le contacter afin de se procurer une licence pour leur chien ou leur chat.

POURQUOI UNE LICENCE POUR VOTRE ANIMAL ?

1. Pour retrouver un compagnon disparu

Grâce à la licence, lorsque le contrôleur animalier retrouve un animal perdu, il peut le restituer rapidement à son propriétaire. Il est donc important que la licence soit à jour et que votre animal la porte en tout temps. Un chat ou un chien non identifié sera gardé pour une période maximale de sept jours pour les animaux avec licence et trois jours pour les animaux non licenciés, après ce délai ils seront euthanasiés ou mis en adoption tel que décrit dans le règlement municipal.

2. Pour identifier un présumé contrevenant

Le fait de licencier votre animal permet au contrôleur d'identifier avec certitude l'animal qui est cause de nuisance et de corriger cette situation auprès de ses propriétaires.

3. Pour limiter le nombre maximal de chats et de chiens par unité d'habitation

À Mont-Tremblant, il est interdit de garder plus de cinq (5) animaux domestiques par habitation, dont un maximum de deux (2) chiens et de deux (2) chats, à l'exception des zones agricoles de la Ville,

où le nombre total de chiens et de chats permis ne peut être supérieur à cinq (5).

TARIFICATION 2016

Licence de chien renouvelable annuellement	25 \$ / animal
Licence de chat renouvelable aux DEUX ans	25 \$ / animal
Duplicata de licence en cas de perte	10 \$ / animal
Chien d'assistance	Gratuit

NOTA BENE : Pour les nouveaux résidents de Mont-Tremblant arrivés en cours d'année, l'échange d'une licence provenant d'une autre ville, jusqu'au renouvellement annuel, est gratuit.

INFRACTIONS

Le contrevenant au *Règlement (2016)-149 concernant les animaux* est passible d'une amende minimale de 100 \$, plus les frais applicables, allant à 1 000 \$ pour une personne physique dans le cas d'une première infraction.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

M. Robert Rochon, contrôleur animalier
819-425-0630



UN MINIBUS POUR SE RENDRE À LA SAMARITAINE

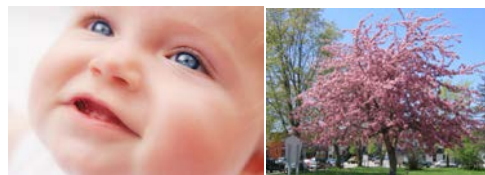
Quand : tous les **MERCREDIS** jusqu'au 21 décembre 2016
Heures : départ toutes les 20 minutes entre 12 h 20 et 15 h
Lieu de départ : stationnement de l'église, près du parc Jasey-Jay Anderson
Coût : 1 \$ l'aller-simple

Tous les titres du Transport en commun de Mont-Tremblant sont acceptés.



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS
 Service des travaux publics
 819-425-8614, poste 2609

PROGRAMME UN ENFANT, UN ARBRE



Pour souligner la naissance ou l'adoption de votre enfant, la Ville vous offre gratuitement un arbre. Ce programme s'adresse aux citoyens de Mont-Tremblant qui sont parents biologiques ou adoptifs depuis le 1^{er} janvier 2009.

LE PROGRAMME OFFRE...

Deux choix aux propriétaires et aux locataires :

- L'arbre peut être planté sur leur propriété à Mont-Tremblant. Les locataires doivent obtenir l'autorisation du propriétaire.
- L'arbre peut être planté par la Ville, en présence des parents, au Jardin des Naissances sur la rue des Marguerites.

LES ESPÈCES D'ARBRES OFFERTES SONT :

le lilas commun, l'érable d'Amur et l'érable rouge pour les propriétés, et le pommier, l'épinette blanche et l'érable rouge pour le Jardin des Naissances.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Remplir le formulaire d'inscription disponible aux endroits suivants :
 - Hôtel de ville - 1145, rue de Saint-Jovite
 - Service des travaux publics - 60, chemin de Brébeuf
 - Site Internet - villedemont-tremblant.qc.ca
2. Joindre une photocopie de l'acte de naissance ou d'adoption de l'enfant.
3. Joindre une preuve de résidence pour les propriétaires et les locataires.
4. Joindre l'autorisation écrite du propriétaire pour les locataires.
5. Faire parvenir les documents par la poste à l'adresse suivante :

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
 1145, rue de Saint-Jovite
 Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

ou les déposer au Service des travaux publics
 situé au 60, chemin de Brébeuf.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

Service des travaux publics
 819-425-8614, poste 2610

CALENDRIER 2016					
	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Juin	1	8	15	22	29
Juillet	6	13	20	FERMÉ	
Août	FERMÉ	10	17	24	31
Septembre	7	14	21	28	
Octobre	5	12	19	26	
Novembre	2	9	16	23	30
Décembre	7	14	21	FERMÉ	



VIE MUNICIPALE

MONT-TREMBLANT EN MODE FLEURONS!

Cet été, les efforts d'embellissement des résidents, des commerçants, des milieux institutionnels et de la municipalité seront réévalués dans le cadre de la classification des Fleurons du Québec qui note, aux trois ans, les aménagements horticoles et la qualité du paysage. C'est ce qui détermine le nombre de fleurons, le maximum étant de cinq.

CONCERTONS NOS EFFORTS HORTICOLES POUR L'OBTENTION D'UN 5^e FLEURON!

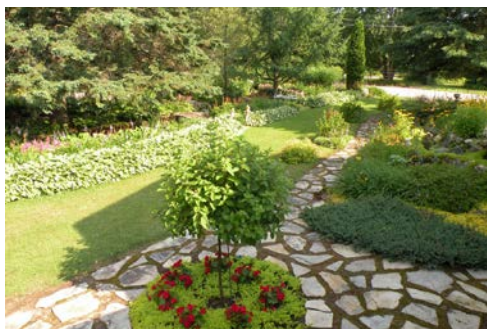
Commerçants, résidents, responsables d'institutions et d'industries sont conviés à participer à l'effort collectif pour l'embellissement horticole du territoire de la Ville de Mont-Tremblant.



Partagez vos gestes d'embellissements avec le mot clic #MTenmodefleurons



Notes obtenues	2007	2010	2013
Efforts de la municipalité	81 %	84 %	85 %
Efforts des résidents	50 %	50 %	57 %
Efforts des institutions	66 %	63 %	69 %
Efforts des industries et des commerces	48 %	48 %	64 %
Initiatives communautaires et développement durable de la Ville de Mont-Tremblant	85 %	95 %	95 %



SÉCURITÉ CIVILE

UN NUMÉRO CIVIQUE VISIBLE : UNE OBLIGATION

Le numérotage des maisons et des constructions est obligatoire en vertu du *Règlement (2016)-A-45* et les chiffres doivent être installés à un endroit bien visible.

En tout temps, le numéro doit être visible de la voie publique et la hauteur des chiffres ou des lettres doit être supérieure à 9 centimètres (3 pouces et demi) et inférieure à 20 centimètres (8 pouces).

C'est un geste obligatoire qui vise votre sécurité et celle de votre famille. Il permet de faciliter la recherche lors d'une urgence (police, incendie, ambulance, etc.).

Si la maison est située à plus de 30 mètres de la rue, le numéro doit être installé sur :

- un support placé ou situé en bordure de la rue.

JAMAIS sur un arbre, une pierre ou une boîte à ordures.



Si la maison est située à 30 mètres et moins de la rue, le numéro civique doit être installé sur :

- la façade de la maison
- une boîte aux lettres
- une clôture
- une muraille

JAMAIS sur un arbre, une pierre ou une boîte à ordures.

Pour connaître les dispositions du règlement concernant l'obligation d'apposer un numéro civique, consultez le villeDEMONT-TREMBLANT.QC.CA [...].

URBANISME

HORAIRE DES SANS RENDEZ-VOUS À L'URBANISME

Les citoyens peuvent rencontrer les inspecteurs pour présenter leur projet du lundi au vendredi, de 13 h à 16 h 30. Les inspecteurs orienteront les citoyens sur les étapes à suivre ainsi que les documents et les informations qu'ils doivent fournir afin d'obtenir rapidement leur permis.

ENVIRONNEMENT

ENTRE EAU ET COMPOST

La Ville dispose de barils récupérateur d'eau de pluie et de composteurs subventionnés. Les citoyens qui désirent s'en procurer peuvent communiquer avec le Service de l'environnement au 819-425-8614, poste 2604 ou par courriel à environnement@villeDEMONT-TREMBLANT.QC.CA [...].



Écpluie
37,36 \$ (taxes incluses)

Composteur
32,76 \$ (taxes incluses)

Ce programme s'adresse uniquement aux propriétaires. Un seul écpluie et un seul composteur par propriété. Ceux-ci seront livrés à domicile et la facture suivra par la poste.

ÉCOCENTRE

60, chemin de Brébeuf

Horaire du 11 avril au 18 septembre 2016

Dimanche	Fermé
Lundi	9 h à 16 h 30
Mardi	9 h à 16 h 30
Mercredi	9 h à 16 h 30
Jeudi	9 h à 16 h 30
Vendredi	9 h à 16 h 30
Samedi	9 h à 15 h

Lundi 19 septembre : FERMÉ

Ouvert tous les jours fériés.

ABOLITION DES COLLECTES DES GROS REBUTS ET DES RÉSIDUS VERTS

Vers une logique de récupération!

En 2016, les collectes des encombrants (gros rebuts) et des résidus verts sont abolies. Plutôt que de les vouer aux sites d'enfouissement, les citoyens sont invités à les apporter gratuitement à l'écocentre situé au 60, chemin de Brébeuf, où ils pourront y être recyclés, valorisés ou compostés.

13 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS SONT PRODUITES EN UNE ANNÉE AU QUÉBEC, SOIT UN CAMION DE 25 TONNES À LA MINUTE.

« Depuis la mise en place de l'écocentre à Mont-Tremblant, le service de collecte porte-à-porte des gros rebuts et des résidus verts était de moins en moins utilisé », affirme le maire Luc Brisebois.

De plus, en priorisant le réemploi et le recyclage de tels objets, la Ville de Mont-Tremblant s'efforce de réduire son impact écologique : « d'un point de vue environnemental, ces collectes étaient dommageables puisque les encombrants et les résidus verts étaient destinés à l'enfouissement plutôt que valorisés », précise le maire.

Sachant que 90 % des matières résiduelles peuvent être valorisées par le recyclage et le compostage, un geste collectif en ce sens encourage de meilleures habitudes de consommation.



N'OUBLIEZ PAS, POUR DISPOSER VOS ENCOMBRANTS OU RÉSIDUS VERTS À L'ÉCOCENTRE, VOUS DEVEZ PRÉSENTER UNE PREUVE DE RÉSIDENCE.

Le gouvernement provincial a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, à laquelle la Ville Mont-Tremblant adhère. Celle-ci vise à créer une société sans gaspillage en encourageant des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

Service de l'environnement
819-425-8614, poste 2604

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA : SAMEDI 23 JUILLET 2016 JOURNÉE D'ESSAIS GRATUITS DE VOITURES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Soyez électrique!



10 h à 15 h
Stationnement de l'hôtel de ville
1145, rue de Saint-Jovite

MERCI À NOS PARTENAIRES!



- Circuit urbain de 5 km pour essais de voitures
- Inscription sur place
- Présence de voitures TESLA



#soyezelectrique

villedemont-tremblant.qc.ca
819-425-8614, poste 2604

MERCI AUX PARTICIPANTS DE LA JOURNÉE LE GRAND NETTOYAGE

Merci aux 88 généreux citoyens qui ont participé à la 11^e édition de la journée LE GRAND NETTOYAGE le samedi 7 mai dernier. Ils ont rempli plus de 100 sacs à ordures et 15 sacs de recyclage : un beau geste collectif pour l'environnement!

L'activité s'est déroulée dans une atmosphère de plaisir et de bonne humeur. La mairesse suppléante, madame Thérèse Barrette, était ravie de voir autant de citoyens bénévoles rassemblés « autour d'un objectif commun, soit celui de poser un geste concret pour la préservation et le respect de notre environnement ».

MERCI à Ann et Peter Arzenshek de Tim Hortons, à Robert Tellier et Éric Cyr de IGA Extra, à Jonathan Korb de JoVélo, aux propriétaires du Centre de rénovation RONA CLAUDE FORGET, à Canadian Tire, à Station Mont Tremblant, aux Serres Sylvain Prud'homme, à Northland, au Domaine Saint-Bernard, au parc national du Mont-Tremblant, à Ski de Fond Mont-Tremblant, à la Crêperie Catherine, à AGIR pour la Diable, à l'Association du Lac Tremblant, ainsi qu'à Pierre Bourget du Club de Voile Mont-Tremblant pour l'expédition en voilier.



Raphaël Papineau, gagnant de la bicyclette junior, accompagné de Peter Arzenshek, propriétaire des Tim Hortons à Mont-Tremblant.



Justin Vaillancourt, gagnant de la bicyclette pour enfant offerte par Jonathan Korb de chez JoVélo, accompagné de Serge Léonard, directeur du Service de l'environnement de la Ville et membre du comité organisateur d'événements en environnement (COE).

PROGRAMME **B E B E** COLO

Les familles qui participent à ce programme recevront un remboursement de 50% du prix d'achat de couches lavables pour un montant maximum de 100 \$ par enfant âgé de 0 à 18 mois.

COMMENT S'INSCRIRE?

Afin d'obtenir l'aide financière de la Ville de Mont-Tremblant, les parents doivent remplir le formulaire d'inscription disponible au villedemont-tremblant.qc.ca ou dans les édifices municipaux. Celui-ci doit être accompagné de la facture originale d'achat de couches lavables effectué en 2016, d'une preuve de résidence et d'une copie de l'acte de naissance de l'enfant pour lequel on fait la demande.

Une fois les pièces justificatives en mains, les parents peuvent les remettre en personne au Service de l'environnement situé à l'hôtel de ville ou les poster à l'adresse suivante: 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, J8E 1V1. Dans les semaines suivant l'inscription, une confirmation d'admissibilité et un chèque seront acheminés par la poste.



De la naissance à la propreté, un bébé utilise de 5 000 à 7 000 couches jetables. Cette tonne de couches à enfouir coûte en moyenne 130 \$ à la Ville. En redirigeant cette somme vers la famille, la Ville réduit la quantité de déchets enfouis. « Nous voulons aider les parents à l'achat de couches lavables qui requiert un certain investissement de départ. Ce programme constitue donc un petit coup de pouce significatif et écologique pour les familles », souligne le maire Luc Brisebois.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Service de l'environnement
819-425-8614, poste 2604
environnement@villedemont-tremblant.qc.ca

LA VILLE ACQUIERT SA PREMIÈRE VOITURE 100 % ÉLECTRIQUE



Dans le but de faire sa part pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), la Ville de Mont-Tremblant a décidé de passer au vert en achetant une voiture 100 % électrique, d'une autonomie de 175 km. Cette voiture s'est jointe à la flotte véhiculaire de la Ville composée déjà de deux voitures vertes hybrides. La voiture 100 % électrique est toutefois beaucoup plus performante pour l'environnement, car elle ne consomme aucun combustible fossile. Le coût d'achat de la Nissan LEAF était de 37 074,25 \$, taxes en sus, sur lequel un rabais de 8 000 \$ provenant du programme gouvernemental *Roulez électrique* a été appliqué.

« La technologie des voitures électriques est maintenant une réalité et est plus accessible grâce à la subvention gouvernementale de 8 000 \$ », souligne le maire Luc Brisebois.

TRANSPORT EN COMMUN DE MONT-TREMBLANT

Durant l'été, faites visiter le territoire à vos invités à bord d'un autobus du transport en commun de la Ville. Une bonne façon de *voir, goûter, vivre et bouger* Mont-Tremblant en toute liberté pour vous et vos invités!

TRANSPORT EN COMMUN PUBLIC TRANSIT

*Pour voir, goûter, vivre et bouger
Mont-Tremblant en toute liberté!*



TCMT

CARTES JOURNALIÈRES ILLIMITÉES

DAY CARD UNLIMITED	
1 jour/day	8 \$
2 jours/days	14 \$
3 jours/days	18 \$

CÂRTE 30 JOURS

30 DAYS CARD

55 \$

TARIF RÉDUIT

65 ans et + / 65 and + **30 \$**

Étudiants / student **35 \$**

Détenant de la carte Citoyenne 40\$

ALLER SIMPLE ONE WAY

3 \$

Monnaie exacte - Exact change
12 ans et moins **GRATUIT** - 12 and under **FREE**

CARTE 10 PASSAGES

10-TRIP TICKET

25 \$



Le transport en commun sera GRATUIT le 26 juin et le 21 août lors des compétitions IRONMAN 2016. Bienvenue à bord!

Pour tous renseignements
819-425-8614, poste 2609
Bureaux d'accueil touristique
819-425-2434 | 819-425-3300

NOTA BENE : la carte 30 jours du transport en commun de Mont-Tremblant est déductible d'impôts. Assurez-vous de garder votre reçu d'achat pour le joindre à votre prochaine déclaration.

WEEK-END VENTE-DÉBARRAS

Prochain Week-end vente-débaras :
du 3 au 5 septembre 2016

Pour cette fin de semaine, il ne sera pas nécessaire de vous inscrire, car la Ville ne produira pas de carte aux trésors.

Aucun permis n'est requis pour participer à la vente-débaras du mois de septembre, mais quelques règles s'appliquent. Tout d'abord, les citoyens doivent effectuer leur vente-débaras sur la propriété privée et non sur la rue ou les trottoirs, et ce, pour des raisons de sécurité. De plus, une seule enseigne, d'au maximum 0,5 mètre carré, est autorisée. Elle doit être installée sur la propriété où a lieu la vente-débaras, pas plus de quatre jours avant le début de la vente et doit être retirée immédiatement après.

Voilà une bonne occasion pour toute la famille de s'amuser tout en faisant de bonnes affaires!

PLACE DE LA GARE



Centre d'exposition et atelier d'artistes
1886, chemin du Village
819-429-5529

Entrée libre

Cet été, de nombreux artistes résidents et de passage vous donnent rendez-vous.

HORAIRE

Du 24 juin au 5 septembre : ouvert tous les jours

SALLE ALPHONSE-DESJARDINS



Vitrine de l'excellence en arts visuels et métiers d'art à Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
819-425-8614, poste 2500

Entrée libre

EXPOSITION

8 au 26 juin

Les Cabinets des curiosités

Christine Terreault, artiste de l'objet miniature

10 au 28 août

Réalisme contemporain

Helena Vallée Dallaire, artiste en arts visuels

HORAIRE

Mercredi, de 13 h à 17 h

Judi et vendredi, de 13 h à 21 h

Samedi, de 10 h à 15 h

Dimanche, de 12 h à 17 h

ÉVÉNEMENTS

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Vendredi 24 juin

Place de la Gare

1886, chemin du Village

10 h à 17 h Exposition des peintres résidents

14 h à 16 h Extraits du spectacle

Mont-Tremblant, tes jours sont contés!

Plage du lac Mercier

20 h Spectacle de Renée Wilkin, grande finaliste de l'émission *La Voix 2014*

21 h Discours patriotique

21 h 15 Spectacle d'Alain François - 1^{re} partie

22 h Feu d'artifice

22 h 15 Spectacle d'Alain François - 2^e partie

MARCHÉ D'ÉTÉ

Les samedis du 2 juillet au 10 septembre
de 9 h à 13 h

Stationnement de l'édifice Félix-Calvé
1875, chemin du Village

FESTIVAL INTERNATIONAL DU BLUES DE TREMBLANT

Du 8 au 17 juillet

Les spectacles suivants seront présentés à l'église du Village :

15 juillet Martin Goyette 20 h

16 juillet Wang Dang Doodle 19 h 30

16 juillet Soulstack 21 h

Tous les détails au blues.tremblant.ca

SOYEZ ÉLECTRIQUE!

Journée d'essais gratuits de voitures électriques et hybrides

Samedi 23 juillet, de 10 h à 15 h

Stationnement de l'hôtel de ville
1145, rue de Saint-Jovite

FÊTE DE LA MUSIQUE

Du 2 au 5 septembre

La programmation sera dévoilée en août, visitez le fetedelamusiquetremblant.com

PLATEAUX SPORTIFS



Ville de
MONT-TREMBLANT

635, rue Cadieux • 819-425-8614, poste 5000
complexeaquatiquemont-tremblant.ca

Session d'été : du 27 juin au 21 août

Inscription des résidents : les 20 et 21 juin

Inscription des non-résidents : les 22 et 23 juin

Consultez le site Internet pour connaître la programmation complète.

Veuillez noter que le Complexe aquatique sera **FERMÉ** du 22 août au 18 septembre 2016 pour permettre son entretien annuel.

ARÉNA

Des heures de glace sont disponibles le jour, sur semaine seulement. Tout groupe désirant louer la glace doit envoyer un courriel précisant la date et l'heure désirées à cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca [...].

PARC DANIEL-LAUZON

Terrains de volleyball de plage et de basketbal et patinoire asphaltée



Parc national
du Mont-Tremblant

Accès **GRATUIT** au parc national du Mont-Tremblant pour les détenteurs de la carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant*.
Détails au villedemont-tremblant.qc.ca

PISTE D'ATHLÉTISME - TERRAIN MULTISPORT

Jogging libre : jeudi, de 18 h 15 à 19 h 30;

samedi, de 8 h 30 à 10 h 30

Horaires sujet à changement, consultez le calendrier au villedemont-tremblant.qc.ca, sous l'onglet *Citoyens / Terrains*.

PARC DE PLANCHE À ROULETTES

Îlot institutionnel (cours des écoles entre les rues Charbonneau et Labelle)

Équipement de protection obligatoire

HORAIRE

Jusqu'au 23 juin : lundi au vendredi, de 16 h à 23 h;

samedi et dimanche, de 6 h à 23 h

24 juin au 29 août : lundi au dimanche, de 6 h à 23 h

TENNIS MUNICIPAL

Îlot institutionnel (cours des écoles entre les rues Charbonneau et Labelle)

Panneau de réservation sur place

HORAIRE

Jusqu'au 23 juin : lundi au vendredi, de 18 h à 22 h 30; samedi et dimanche, de 8 h à 22 h 30

24 juin au 30 août : lundi au dimanche, de 8 h à 22 h 30

PLAGES

LAC MERCIER

Du 20 juin au 5 septembre, de 10 h à 18 h

Tarifs : 3 \$: 7 à 12 ans

6 \$: 13 ans et plus

Gratuit : 0 à 6 ans et détenteurs de la carte

Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par une personne responsable.

PARC-PLAGE DE STATION MONT TREMBLANT

Du 20 juin au 5 septembre, de 10 h à 18 h

Gratuit pour les détenteurs de la carte *Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant*

LAC RAYNAUD DU DOMAINE SAINT-BERNARD

Du 24 juin au 5 septembre, de 10 h à 18 h

Tarifs : 5 \$ 16 ans et plus

Gratuit : 0 à 16 ans et détenteurs de la carte

Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant

Les chiens sont interdits sur les trois sites.

Suivez la Ville de
Mont-Tremblant sur



539, chemin Saint-Bernard

819-425-3588

reservation@domainesaintbernard.org

SOIRÉE D'ANIMATION ET D'OBSERVATION DU CIEL

Tous les samedis, 20 h

Pavillon d'astronomie Velan

Coût : 5 \$ sur présentation de la carte

Citoyen / Citoyenne Mont-Tremblant

Consultez le domainesaintbernard.org pour obtenir davantage d'informations sur les événements.

NOTE : les chiens sont interdits sur le site.



VIE MUNICIPALE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les citoyens sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter de deux périodes de questions. La première est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour de la séance en cours, excluant la correspondance, et la seconde période porte sur n'importe quel sujet. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible au villedemont-tremblant.qc.ca vers 15 h, le jour même du conseil.

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

TOWN COUNCIL MEETINGS

Residents are welcome and may take advantage of the two question periods. The first question period focuses on questions related to topics on the council's agenda for the meeting. The second question period is for questions on any subject. Please note that the meeting agenda is available at villedemont-tremblant.qc.ca, at around 3 p.m. on the day that council meets.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal et d'agglomération au villedemont-tremblant.qc.ca sous les rubriques *Ville de Mont-Tremblant / Conseil municipal / Procès-verbaux*.

HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES MUNICIPAUX

DU LUNDI AU JEUDI

8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30

LE VENDREDI

8 h 30 à midi et 13 h à 16 h

Afin de bien servir nos citoyens, la réception de l'hôtel de ville demeure ouverte entre midi et 13 h.

LE SAMEDI

9 h à midi

La réception de l'hôtel de ville **est ouverte**.

1145, rue de Saint-Jovite

CONGÉS FÉRIÉS

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 24 juin.

FÊTE DU CANADA

Les bureaux municipaux seront fermés le vendredi 1^{er} juillet.

FÊTE DU TRAVAIL

Les bureaux municipaux seront fermés le lundi 5 septembre.

HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES

SAMUEL-OUIMET

1145, rue de Saint-Jovite

819-425-8614, poste 2700

biblio.samuel-o@villedemont-tremblant.qc.ca

DU COUVENT

1875, chemin du Village

819-425-8614, poste 2703

biblio.couvent@villedemont-tremblant.qc.ca

12 h à 17 h	Dimanche	Fermé
Fermé	Lundi	Fermé
9 h à 17 h	Mardi	14 h à 17 h
13 h à 17 h	Mercredi	Fermé
9 h à 21 h	Jeudi	9 h 30 à 11 h 30
9 h à 21 h	Vendredi	12 h à 16 h
9 h à 15 h	Samedi	14 h à 17 h

SERVICE INTERNET GRATUIT DISPONIBLE AUX DEUX BIBLIOTHÈQUES

Une chute à livres est accessible à la bibliothèque du Couvent. Elle est située à l'entrée du guichet automatique.



Réseau sans fil disponible à l'hôtel de ville, à la bibliothèque Samuel-Ouimet, au parc au Fil-de-l'Eau, au parc de la Paix, à l'aréna, à la Place de la Gare et au Complexe aquatique.

TÉLÉPHONES

Urgence	9-1-1
Appels non urgents	
24 h sur 24, 7 jours sur 7	819-425-2723
Hôtel de ville	819-425-8614
Centre antipoison	1 800 463-5060
Incendie (administration)	819-425-8614, poste 2800
Cour municipale	819-425-8614, poste 2316
Aréna de Mont-Tremblant	819-425-8614, poste 2505

Bibliothèque Samuel-Ouimet	819-425-8614, poste 2700
Bibliothèque du Couvent	819-425-8614, poste 2703
Bureaux touristiques	819-425-3300 Rue Lacasse
	819-425-2434 Montée Ryan
Place de la Gare	819-429-5529
Chambre de commerce	819-425-8441
Contrôleur animalier	819-425-0630
Complexe aquatique	819-425-8614, poste 5000
Domaine Saint-Bernard	819-425-3588